



# Rapport Annuel

Kogosei Monde

29/12/2023

1. Informations générales.....	3
1.1 Acteurs.....	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC.....	4
2.1 Objectif de gestion.....	4
2.2 Stratégie d'investissement.....	5
2.3 Profil de risque et de rendement.....	11
2.4 Catégories de parts.....	12
3. Compte-rendu d'activité.....	13
3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023.....	13
3.2 Commentaire de gestion.....	13
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue.....	18
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice.....	18
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice.....	18
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.....	19
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	19
4.4.1 Instruments financiers dérivés.....	20
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC.....	20
4.5 Risque global.....	20
4.6 Informations sur les risques financiers.....	20
5. Informations réglementaires.....	21
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients.....	21
5.2 Exercice des droits de vote.....	21
5.2.1 Politique de vote.....	21
5.2.2 Exercice des droits de vote.....	21
5.3 Politique de rémunération.....	22
5.4 Frais d'intermédiation.....	23
5.5 Données SFDR.....	24
6. Annexes.....	25

---

# 1. Informations générales

---

FCP de droit français.

## 1.1 Acteurs

### **Société de gestion**

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

### **Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts**

CACEIS Bank

89-91 rue Gabriel Péri

92120 Montrouge

(adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)

### **Sous délégué de gestion comptable**

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

### **Centralisateur**

CACEIS Bank

### **Commissaires aux comptes**

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

Signataire : Frédéric SELLAM

## 2. Caractéristiques principales de l'OPC

---

### 2.1 Objectif de gestion

#### Objectif de gestion

Le FCP KOGOSEI Monde a pour objectif de gestion d'obtenir, sur une durée de placement recommandée supérieure à cinq (5) ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 40% MSCI Daily TR Net World USD, dividendes réinvestis (NDDUWI) + 40% JPM GBI EMU, coupons réinvestis (JPMGEMLC) + 20% Ester capitalisé (OISESTR), via la mise en œuvre d'une gestion de type discrétionnaire.

L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du fonds.

#### Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est composé de : 40% MSCI Daily TR Net World USD, dividendes réinvestis (NDDUWI) + 40% JPM GBI EMU, coupons réinvestis (JPMGEMLC) + 20% Ester capitalisé (OISESTR).

Chacun des composants est évalué en date J-1 jour ouvré par rapport à la date de la valeur liquidative, à l'exception de l'Ester qui est évalué en J.

L'indice **MSCI Daily TR Net World USD**, converti en euro (administré par la société Morgan Stanley Capital International Inc.) est représentatif de la performance des marchés actions mondiaux. Il est calculé dividendes réinvestis, sur les cours de clôture. Cet indice est disponible sur le site [www.msci.com](http://www.msci.com)

L'indice **JPM GBI EMU**, administré par la société JP Morgan, est composé de titres de créances de différentes maturités, libellés en euro et émis par des Etats de la zone Euro. L'indice est calculé coupons réinvestis. Cet indice est disponible sur le site [www.jpmorganindices.com](http://www.jpmorganindices.com).

L'**Ester/€STR (OISESTR)** est un taux à court terme de l'euro développé par la Banque centrale européenne (BCE) basé sur les données collectées par l'Eurosystème à des fins statistiques sur le marché monétaire. Le taux €STR reflète les coûts des emprunts de gros en euros non garantis au jour le jour des banques de la zone euro et complète les taux de référence existants produits par le secteur privé, servant de taux de référence de soutien. Cet indice est amené à remplacer progressivement l'EONIA.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs des indices composant l'indicateur de référence ne sont pas inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. A noter que l'administrateur de l'Ester bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et, à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les

mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Ce FCP a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence (40% MSCI Daily TR Net World USD, dividendes réinvestis + 40% JPM GBI EMU, coupons réinvestis + 20% Ester capitalisé), sur la durée de placement recommandée. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le FCP n'est pas un fonds indiciel.

## 2.2 Stratégie d'investissement

### 1. Description des stratégies utilisées :

#### ▪ L'allocation stratégique globale du portefeuille est la suivante :

Le FCP est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA de droit français ou étranger, ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund). Le pourcentage minimum de détention de ces OPC sera de 90% de l'actif net.

La stratégie du FCP est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs. En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est investi, en fonction de l'évolution des marchés :

✓ entre 20% et 60% de l'actif net en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés sur les marchés actions, de toutes tailles de capitalisations (dont 30% maximum en OPC spécialisés dans les petites capitalisations, c'est-à-dire inférieures à 1 milliard d'euros) et de toutes zones géographiques (incluant les OPC spécialisés dans les pays hors OCDE, y compris émergents, dans la limite de 20% maximum) et de tous secteurs. Toutefois, l'allocation cible recherchée sur les marchés des actions sera de 40% de l'actif net du FCP, cette allocation cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif.

✓ entre 40% et 80% de l'actif net investi (i) en OPC dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund) spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC spécialisés en obligations convertibles à hauteur de 30% maximum et monétaires à hauteur de 40% maximum), de toutes zones géographiques (dont les OPC spécialisés dans les pays hors OCDE, y compris émergents, dans la limite de 30% maximum), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, y compris les OPC spécialisés en obligations spéculatives dites « High Yield » dans la limite de 30% maximum, et y compris en OPC sous-jacents spécialisés en obligations subordonnées dans la limite de 25% maximum, et (ii) en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou aux produits à performance absolue (dont 20% maximum en OPC ayant recours à des stratégies de rendement absolu).

La gestion à rendement absolu est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles. Les stratégies de gestion à rendement absolu ont un objectif commun : la recherche d'une performance décorrélée (ou différenciée) de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières). Pour cela, elles visent, pour la plupart d'entre elles, à réaliser des arbitrages, tirer avantage

d'inefficiencies ou d'imperfections de marchés, en prenant, par exemple, simultanément des positions à la hausse sur certains actifs et à la baisse sur d'autres actifs, et ce sur la base d'analyses fondamentales, techniques ou statistiques.

Dans ce contexte le FCP peut investir jusqu'à 20% dans des OPC ayant recours aux stratégies à rendement absolu suivantes :

- Les stratégies « long/short » (« acheteur/vendeur ») ont pour caractéristique principale de gérer simultanément (a) des positions « long » (« acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et (b) des positions « short » (« vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte.
- Les stratégies « arbitrage/relative value » ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs. Ces stratégies portent sur des actions, des obligations, des obligations convertibles, d'autres instruments de taux, etc.
- Les stratégies « Global Macro » partent d'une analyse macro-économique des économies et des marchés pour formuler des thèmes d'investissement et investir de manière discrétionnaire sur tous les marchés. Les gérants « Global Macro » investissent sans aucune limitation de zone géographique ou de type d'actifs : actions, obligations, devises, produits dérivés, etc. Ils cherchent à anticiper les changements des marchés en fonction des variables macro-économiques majeures et surtout des variations de taux d'intérêts. Ils appliquent une gestion opportuniste, basée sur une identification et une évaluation propre au gérant. Ces mouvements peuvent résulter d'évolutions dans des économies mondiales, des aléas politiques ou de l'offre et la demande globales en ressources physiques et financières.
- Les stratégies « Systématiques » s'appuient sur des algorithmes et une exécution (trading) automatisée (via des modèles mathématiques) visant à exploiter différentes caractéristiques de marché (tendance, volatilité, retour à la moyenne, ...). Ces stratégies utilisent principalement les marchés de contrats « futures » sur les classes d'actifs actions, obligations, change et matières premières.
- Les stratégies « Situations Spéciales » / « Event-driven » consistent à tirer parti des opportunités créées par d'importants événements liés à la structure sociale d'une entreprise, telles que "spin-off" (désinvestissement), fusion, acquisition, faillite, réorganisation, rachat d'actions propres ou changement au sein de la direction. L'arbitrage entre différentes parties du capital de la société fait partie de cette stratégie.

✓ entre 0 et 10% de l'actif net en dépôts.

Le FCP pourra être exposé de façon indirecte aux pays hors OCDE, y compris émergents, jusqu'à 50% de son actif net.

Existence éventuelle d'un risque de change sur tous types de devises pour le porteur investissant en euro (jusqu'à 100% de l'actif net du FCP).

▪ **Sélection des sous-jacents :**

Le portefeuille du FCP bénéficie d'une allocation diversifiée et est géré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits.

Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale, puis d'une due diligence complète :

- La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
- La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement :
  - ✓ La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances des OPC dans leur catégorie respective.
  - ✓ Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés. Les OPC ainsi retenus feront l'objet d'une due diligence complète s'appuyant sur les réponses à un questionnaire propriétaire et à des échanges comprenant notamment :
    - ✓ L'évaluation de l'intégration au sein des sociétés des sujets de gestion du capital humain, de qualité de la gouvernance, des engagements durables et RSE, ...
    - ✓ L'environnement opérationnel de l'OPC : processus d'investissement, robustesse de la stratégie (performance, volatilité, *maximum drawdown*, ...) en absolu et par rapport à ses pairs ou/et à son indice.

La société de gestion pourra recevoir de la part du Conseiller en Investissements (cf. rubrique « acteurs » ci-dessus) des propositions sur l'allocation sur le portefeuille du FCP. Ces propositions pourront porter sur la répartition entre les classes d'actifs ainsi que la sélection d'OPC au sein d'un univers d'investissement défini par la société de gestion. Ce conseiller n'est pas amené à prendre des décisions d'investissement pour le compte du FCP, qui relèvent de la compétence et de la responsabilité de la société de gestion de portefeuille du FCP.

#### Critères extra-financiers :

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. A ce titre, le fonds investira à hauteur de 60% minimum dans des fonds sous-jacents eux-mêmes catégorisés article 8 ou 9 au sens du règlement SFDR. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « *Caractéristiques environnementales et/ou sociales* » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont également intégrés dans les décisions d'investissement via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilités, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives accessibles sur le site <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

## **2. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) :**

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FCP sont :

- **Actions** : néant
- **Titres de créance, Instruments du marché monétaire et obligations** : néant
- **Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger** : 90%-100% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention, le FCP pourra investir :

- jusqu'à la totalité de son actif net en parts ou actions d'OPCVM, dont les OPCVM cotés de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement ;
- jusqu'à 30% de son actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou étranger, ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, à condition que les critères fixés à l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier soient respectés.

N.B. : Le FCP pourra notamment employer son actif dans des OPCVM, FIA ou des fonds d'investissement gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co, dans la limite de 40% maximum de l'actif net.

### **3. Instruments dérivés :**

Néant

### **4. Titres intégrant des dérivés :**

Néant

### **5. Dépôts :**

Le FCP pourra avoir recours jusqu'à 10% de son actif net à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du FCP.

### **6. Emprunts d'espèces :**

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif net, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

### **7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Néant

### **Profil de risque :**

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants, par l'investissement dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

1. **Risque de perte en capital** : risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie ni protection. Ce risque se matérialise par une baisse de la Valeur Liquidative. Dans un tel cas, un porteur n'est pas assuré de retrouver le capital initialement investi. L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du fonds.
2. **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : risque que l'objectif de gestion du FCP, donné à titre indicatif, ne soit pas atteint. Les choix d'investissement sont en effet à la discrétion du gérant. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi sur les marchés, les stratégies ou dans les OPC ou fonds d'investissement les plus performants. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.
3. **Risque action** : Risque d'une baisse de la valeur liquidative du portefeuille en raison de la détérioration du marché action, via les investissements en OPC de produits d'actions.  
En effet, le FCP peut connaître un risque lié :
  - aux expositions indirectes en actions,
  - aux expositions indirectes de grandes, moyennes et petites capitalisations. A ce titre, **l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (Small Caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui en**

**raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.**

4. Risque de change : risque lié aux fluctuations des taux de change, le porteur pourra être exposé à un risque de change, en raison du fait que certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du FCP. Ainsi, le FCP peut être globalement exposé au risque de change dans la limite de 100% de son actif net. De ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
5. Risque de taux (indirect) : risque lié aux investissements indirects dans des produits de taux et à leur sensibilité aux mouvements des courbes des taux. Ainsi, une hausse des taux d'intérêts entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
6. Risque de crédit (indirect) : il représente (i) le risque de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours d'un titre et donc pourra faire baisser la valeur liquidative des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents, ainsi que (ii) le risque de défaut d'un émetteur. Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.  
**L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les titres de dette notés en catégorie spéculative dite « High Yield », éligibles à hauteur de 30% maximum de l'actif net, présentent un risque de crédit plus important, ce qui peut entraîner la baisse plus forte de la Valeur Liquidative du FCP.**
7. Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) : La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.
8. Risque de durabilité : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme
9. Risque lié aux investissements indirects sur les pays émergents : l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés des pays hors OCDE y compris émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut

entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP. L'investissement en OPC spécialisés sur les pays hors OCDE, y compris émergents, est limité à 50% maximum de l'actif net. Cette limite de 50% ne concerne que l'investissement en OPC spécialisés sur ces pays ; l'exposition indirecte aux pays émergents n'est donc pas calculée par transparence et pourra excéder ce seuil.

10. Risque lié aux investissements indirects en obligations subordonnées : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers. Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. En contrepartie de cette prime de risque, le taux d'intérêt de ce type de dette est supérieur à celui des autres créances. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon, de conversion en actions, d'incertitude sur la date de remboursement. En cas de réalisation de l'un ou de plusieurs de ces événements, et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.
11. Risque lié aux stratégies de gestion : les stratégies de gestion à rendement absolu sont des techniques consistant à profiter d'écart de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces prises de position (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses par exemple), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Pour tous les types de risque indiqués ci-dessus, leur matérialisation se traduirait par une baisse possible de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection** : Néant.

## 2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse, et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

## 2.4 Catégories de parts

Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Décimalisation	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale <sup>1</sup>
C EUR	FR0014004412	Capitalisation	EUR	Dix-millièmes de part	Tous souscripteurs	1 part (VL d'origine : 100€)

<sup>1</sup>Les souscriptions ultérieures pourront se faire en montant et en quantité (pas de minimum).

## 3. Compte-rendu d'activité

### 3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
Kogoseï Monde C EUR	7,70 %	11,11 %

Note : Les performances de Kogoseï Monde sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

### 3.2 Commentaire de gestion

L'environnement économique et financier en 2023 Après un mois de janvier euphorique grâce aux résultats trimestriels des entreprises meilleurs qu'attendu et à l'atténuation des risques de récession grâce à la réouverture de la Chine, les marchés actions sont redevenus nerveux à partir de février en raison de la résistance de l'inflation, puis début mars des déroutes de banques régionales américaines qui ont ravivé le souvenir de la crise financière de 2008. Si l'inflation globale semble avoir amorcé une décrue, l'inflation « cœur » peine à refluer en raison des effets de diffusion du choc énergétique consécutif à l'invasion de l'Ukraine en février 2022 qui forcent les banques centrales à poursuivre leur politique monétaire restrictive. Les faillites de Silvergate puis de Silicon Valley Bank (SVB), en révélant la vulnérabilité des banques à la remontée des taux la plus violente en 40 ans, mais aussi les carences de la régulation censée les encadrer, ont déclenché un vent de panique qui a traversé l'atlantique pour toucher des établissements de taille systémique comme Crédit Suisse, qui a été finalement reprise par l'Union des Banques Suisses, et Deutsche Bank. Les banques centrales se sont évertuées à rassurer sur la solidité du système bancaire renforcée après la crise financière de 2008 par la mise en place de la réforme Bâle III, mais aussi sur la possibilité, le cas échéant, de recourir à divers outils de politique monétaire pour éviter une crise de liquidité. Ce nouveau sur le secteur bancaire n'a pas dissuadé pourtant les banques centrales de poursuivre le cycle de hausse des taux pour ramener l'inflation à 2%, au risque d'alimenter l'instabilité financière. Au cours du trimestre, la BCE a ainsi remonté à deux reprises ses taux de 50 bp pour porter le taux de dépôt à 3,50%, tandis que la Fed a poursuivi le ralentissement du rythme de son resserrement monétaire en procédant à deux hausses de 25 bp qui ont propulsé les Fed Funds à leur plus haut depuis 2007. La résilience de l'activité dans le monde et les perspectives de rebond économique en Chine ont rendu le FMI moins pessimiste sur la croissance mondiale en 2023 qui a été revue en hausse à +2,9% contre 2,7% prévu en octobre dernier. Au 2ème trimestre, les marchés actions terminent encore en hausse malgré le net durcissement des discours des banques centrales en faveur de la poursuite de politiques monétaires restrictives visant à endiguer une inflation sous-jacente (hors éléments volatils comme énergie et alimentation) qui peine à refluer. Si l'inflation globale aux USA et en Europe semble avoir passé son pic grâce au recul du prix de l'énergie et des matières 1ères, l'inflation sous-jacente en revanche résiste toujours en raison des fortes hausses de salaires attendues cette année qui alimentent les anticipations d'inflation. La BCE a procédé à 2 hausses de taux de 25 bp chacune au cours du trimestre (contre +50 bp lors des précédentes réunions) pour porter le taux de dépôt à 3,50%, en excluant toute perspective de pause en 2023. La croissance économique en zone euro s'est finalement révélée plus faible qu'estimé initialement, basculant même en récession technique au

1T23 (PIB en recul de 0,1% en rythme trimestriel après une baisse de 0,1% au 4T22), à cause notamment de la contreperformance de l'économie allemande. A l'inverse, malgré le resserrement monétaire le plus violent depuis 40 ans, l'économie américaine s'avère plus robuste que prévu (hausse du PIB au 1T23 de 2% en rythme trimestriel annualisé contre +1,1% initialement estimé), grâce principalement à un taux de chômage au plus bas dopant la consommation des ménages qui affiche sa plus forte hausse trimestrielle depuis le 2T2021. Après avoir porté en mai ses taux directeurs à 5,25% (+25 bp), la Fed, comme annoncé à ce moment-là, a passé son tour en juin tout en évoquant la possibilité de reprendre le cycle de hausse des taux si les futures données sur l'inflation le justifiaient. Or, les dernières déclarations de Mr Powell ne laissent en effet guère de doutes sur les intentions de la Fed d'augmenter « au moins » encore deux fois les taux directeurs, et de les maintenir élevés longtemps pour tenter de ramener l'inflation à la cible de 2%. Seule la Chine, à contretendance, a baissé le 15 juin de 10 bp sa facilité de prêt à 1 an dans un contexte économique décevant au regard des attentes. Puis les marchés actions ont signé au 3ème trimestre leur plus mauvaise performance trimestrielle avec un recul de près de 3% (MSCI World en devises locales) sur fond de durcissement des politiques monétaires face à la persistance de l'inflation. Si l'inflation « globale » ralentit grâce au repli des prix de l'énergie, en revanche l'inflation « cœur » résiste en raison de la vigueur des prix des services soutenue par les hausses de salaires dans un marché de l'emploi toujours tendu. A 3,7% aux USA et 4,3% en zone euro, l'inflation « cœur » est encore loin de la cible de 2%, ce qui justifie la poursuite du cycle de hausse des taux. Ainsi, après une pause en juin, la Fed a relevé de 25 bp les taux en juillet pour les porter à 5,50% (borne haute), plus haut depuis 2001, puis opté de nouveau en septembre pour le statu quo tout en n'excluant pas l'hypothèse d'une nouvelle hausse d'ici la fin de l'année si les chiffres de l'inflation et la robustesse de l'économie le justifiaient. En zone euro, la BCE s'est montrée plus agressive en relevant le taux de dépôt de 25 bp à deux reprises en juillet et septembre pour le porter à 4%, tout en indiquant que les taux directeurs étaient désormais suffisamment restrictifs pour permettre de ramener dans la durée l'inflation à sa cible de 2%. L'écart de performance économique entre les USA et le reste du monde s'est encore creusé, les données américaines témoignant d'une résilience largement imputable à la consommation des ménages dopée par un taux de chômage historiquement bas et des rémunérations toujours en hausse. Si la BCE et la commission européenne ont revu en baisse leurs prévisions de croissance pour 2023 et 2024 en zone euro, à l'inverse la Fed et l'OCDE ont significativement relevé leurs prévisions de croissance aux USA en 2023 et 2024, ce qui tendrait à exclure le scénario d'une récession à horizon de 18 mois. Les instituts de prévisions tiennent néanmoins à rappeler que les risques pesant sur les perspectives de croissance mondiale restent orientés à la baisse, notamment à cause d'un début d'assèchement des crédits comme conséquence de la transmission du durcissement monétaire à l'économie. Le rythme de la reprise chinoise déçoit toujours, tout comme l'inertie des autorités à mettre rapidement en place des mesures de relances monétaire et budgétaire alors que le pays flirte avec la déflation. Toutefois, face à la crise immobilière qui plombe le moral des ménages mais aussi menace la stabilité financière du pays, le gouvernement a lancé quelques mesures encourageantes à destination des futurs acquéreurs pour raviver les transactions immobilières. Finalement, 2023 s'achève dans un climat euphorique comme l'illustre la hausse de 3,62% en euros du MSCI World Net TR en décembre qui propulse les actions mondiales à un nouveau record. Les investisseurs sont convaincus que la décélération de l'inflation des deux côtés de l'atlantique sonne la fin du resserrement monétaire le plus violent depuis 40 ans, mais surtout, ouvre la porte à de futures baisses de taux qui pourraient notamment débiter dès le printemps prochain aux USA, Mr Powell ayant déclaré que les taux directeurs étaient « probablement à leur sommet ou à proximité ». Alors que les nouvelles projections (« dots ») des membres de la Fed anticipent désormais 3 à 4 réductions de taux l'année prochaine, les traders en envisagent 6 pour un total de 160 bp. Sans surprise, la BCE a encore opté pour une pause ce mois-ci grâce à un taux d'inflation ralentissant à 2,4% en novembre en variation annuelle, plus bas depuis août 2021, et des projections actualisées intégrant une inflation en recul par rapport aux précédentes prévisions. Mme Lagarde a en revanche douché tout espoir de baisses de taux en 2024 en indiquant d'une part que ce sujet n'avait pas été du tout discuté lors du dernier comité monétaire, et que d'autre part les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu. Malgré cette prudence affichée, les

investisseurs restent convaincus que la BCE ne pourra pas rester passive face à la dégradation conjoncturelle, le PIB de la zone euro étant dorénavant attendu en hausse de seulement 0,8% en 2024 contre +1% prévu en septembre dernier, et misent par conséquent sur 5 baisses de taux de 25 bp l'année prochaine.

La crise boursière, qui avait commencé en janvier 2022 sur des anticipations de durcissement monétaire historique pour contrer une inflation s'emballant à ses plus hauts en 40 ans, puis sur des craintes d'un nouveau choc énergétique lié à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, a été effacée aux derniers jours de l'année 2023. Le comportement des marchés boursiers en 2023 s'est finalement révélé très éloigné des prédictions pessimistes du début de l'année qui redoutaient l'arrivée d'une récession pénalisant les marchés actions. Par ailleurs, la crise des banques régionales américaines en mars, rapidement circonscrite grâce aux enseignements tirés de la grande crise financière de 2008, a eu un impact limité sur les marchés financiers. Au final, de nombreux indices boursiers terminent l'année à quelques encablures de leur dernier record. La baisse des rendements longs sous-tendue par la perspective d'une inflation revenant progressivement vers la cible de 2% a en effet convaincu de nombreux investisseurs de revenir sur les marchés actions à partir de novembre après les avoir désertés entre août et octobre quand l'emballement des taux d'intérêt reflétait la crainte d'une inflation persistant à des niveaux très élevés. En 2023, les actions américaines ont gagné 20,27% (S&P 500 en €), grâce aux valeurs technologiques qui ont signé leur meilleure année depuis 1999 (Nasdaq 100 +48,90% en €), dont les « Magnificent Seven » (Alphabet, Tesla, Meta, Nvidia, Apple, Amazon et Microsoft) qui ont rebondi de près de 107% cette année après -45,45% en 2022 (Bloomberg Magnificent Seven Index en US\$). Le soulagement des investisseurs face au biais plus accommodant des banques centrales a permis à la volatilité des actions américaines de revenir en décembre à ses plus bas niveaux depuis la pandémie à 12% environ (indice VIX). Les actions de la zone euro ont terminé l'année sur un gain de 15,65% (Euro Stoxx TR), dopées notamment par les marchés du sud (Espagne-Ibex +22,76% et Italie-FTSEMIB +28,03%). Malgré les nouveaux records atteints par les bourses indienne et brésilienne, les marchés émergents ont limité leur hausse à 3,63% en 2023 (MSCI Emerging Markets en €), plombés par les actions chinoises qui ont enchaîné leur troisième année d'affilée dans le rouge à cause de la persistance de la crise immobilière et d'une reprise économique post-covid en-deçà des attentes. Les marchés obligataires ont poursuivi en décembre leur rebond grâce au ralentissement de l'inflation et à la perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine qui ont permis aux taux à 10 ans américain de se détendre de 111 bp depuis le 19 octobre 2023 quand les rendements culminaient à leur plus haut depuis 2007 à 5%. Après des pertes historiques de 18,44% en 2022, les obligations souveraines de la zone euro ont repris 7,15% (iBoxx Eur Eurozone Sovereign) cette année, meilleure performance annuelle depuis 2014 et qui a été totalement réalisée au cours des trois derniers mois de 2023.

## **Commentaire de gestion**

La part du FCP Kogosei Monde a progressé de 7,70% contre +11,11% pour son benchmark entre le 31 décembre 2022 et le 29 décembre 2023.

L'éloignement des craintes de récession et l'anticipation de politiques monétaires moins restrictives expliquent le début d'année en fanfare des marchés actions et obligataires. Le profil de risque du FCP Kogosei Monde n'a pas été modifié en janvier.

Dans le prolongement d'un début d'année sous les meilleurs auspices, qui s'est appuyé sur une baisse des anticipations d'inflation et la levée par la plupart des prévisionnistes des risques de récession en Europe et aux Etats-Unis, les données sur l'activité économique et la consommation ont continué d'afficher une forme étonnante en dépit d'une pression inflationniste toujours forte. Mi-février, le FCP Kogosei Monde a principalement augmenté son exposition aux supports de crédit (IG et HY) au détriment des liquidités, tandis que la poche actions a été très légèrement renforcé au travers de ses investissements dans les actions japonaises.

Contre toute attente, les marchés actions ont terminé le mois de mars en territoire positif avec un MSCI World en progression de 3,2%. Pourtant, la période a été marquée par l'effondrement des banques SVB aux Etats-Unis et Crédit Suisse, en Europe, toutes deux affectées par une crise de

confiance et la fuite des dépôts. Au cours du mois de mars marqué par le reflux des taux d'intérêt, le FCP Kogosei Monde a renforcé les supports obligataires (crédit et souverain principalement) au détriment des liquidités.

Les marchés ont poursuivi leur marche en avant sur le mois d'avril. Malgré la résurgence des craintes autour des banques régionales américaines et les conséquences liées au ralentissement du crédit et de la hausse des taux, les investisseurs ont adopté une approche positive qui intègre le sentiment que la croissance US ralentit progressivement mais que les consommateurs disposent toujours d'une épargne conséquente et d'une amélioration des salaires réels. En avril, le FCP Kogosei Monde a pris quelques profits sur certains secteurs européens pour renforcer les actions japonaises et émergentes, et aussi le Fonds Exane Pleiade.

Les marchés ont été pénalisés en mai par les craintes d'un ralentissement de l'économie, la reprise en Chine s'avérant plus faible que prévu et par le risque d'un défaut de paiement des Etats-Unis, en raison des difficultés des républicains et des démocrates à trouver un accord sur le relèvement du plafond de la dette. Le FCP Kogosei Monde n'a pas modifié son profil de risque en mai.

Les marchés actions en euros ont poursuivi leur mouvement de forte hausse en juin (le MSCI World Net TR clôturant la période avec un gain de 3.63%), permettant ainsi aux indices mondiaux de terminer le semestre en fanfare, toujours tiré par les valeurs technologiques américaines (Nasdaq Composite à +3.86% en euros) et l'engouement suscité par le développement de l'intelligence artificielle. En juin, le FCP Kogosei Monde a réduit la poche monétaire pour légèrement renforcer son exposition aux actions, en particulier européennes, et au crédit (Investment Grade et Haut rendement). Par ailleurs, le Fonds a initié une ligne d'un support monétaire libellé en livres sterling afin de profiter du potentiel de renchérissement de cette devise contre l'euro.

Dans la lignée d'un premier semestre euphorique, les marchés actions ont poursuivi leur marche en avant en juillet (MSCI World Net TR +2,3% sur le mois en euros), tirés par des chiffres d'inflation en baisse, un ton légèrement plus « dovish » de la part des banques centrales, et de solides données macro notamment aux Etats-Unis. En juillet, le FCP Kogosei Monde a principalement renforcé le crédit au détriment des supports monétaires.

Après un mois de juillet haussier, les indices boursiers ont fini en recul au mois d'août avec une baisse en euros de 1,5% pour le MSCI World marqué par une divergence importante entre la bonne résistance du marché américain à -0,7% et les performances plus mitigées du DJ Eurostoxx à -2,8% et du Topix à -2,7%. En août, le FCP Kogosei Monde a réduit son exposition aux actions et aux supports de gestion alternative pour renforcer la poche obligataire.

Après un mois d'août baissier, les indices boursiers ont de nouveau fini en recul au mois de septembre avec une baisse en euros de 1,6% pour le MSCI World. La performance la plus décevante revient de nouveau au DJ Eurostoxx, qui recule de 3,60%, alors que le marché américain profite de la forte hausse du dollar sur le mois (+2,6% contre l'Euro) pour limiter sa baisse à 2% en euros. En septembre, le FCP Kogosei Monde a légèrement renforcé sa poche actions, notamment par le biais des actions françaises, ainsi que sa poche taux (crédit HY et souverains de la zone eur) au détriment des supports monétaires.

Le mois d'octobre a vu les marchés d'actions accentuer leur tendance baissière démarrée en août, avec un indice mondial en recul de 2,74% (MSCI World TR en €). Le manque de visibilité économique et obligataire, des résultats d'entreprises décevants et les craintes d'un conflit global au Moyen-Orient sont les principaux catalyseurs de cette contraction. Au niveau économique, les divergences économiques s'accroissent entre l'Europe et les Etats-Unis. En octobre, le FCP Kogosei Monde a poursuivi le renforcement de sa poche actions, notamment par le biais des actions américaines, ainsi que sa poche taux (crédit HY et souverains US) au détriment des supports monétaires.

Le mois de novembre a vu les marchés d'actions rebondir nettement après trois mois de repli, avec une progression de +6,0% pour le MSCI World. La décrue de l'inflation aux Etats-Unis (+3,2% en octobre vs +3,7% en septembre), en Europe (+2,4% vs +2,9% au mois précédent) et les dernières publications macroéconomiques suggérant un ralentissement modéré des économies mondiales a conforté la conviction des investisseurs que les banques centrales allaient désormais avoir une politique monétaire plus accommodante, en stabilisant les taux directeurs dans un premier temps et

en amorçant une baisse en 2024. En novembre, le FCP Kogosei Monde a allégé la poche actions pour principalement renforcer le monétaire.

La poursuite de la désinflation dans le monde a fait souffler un vent d'optimisme sur les marchés boursiers qui terminent l'année proches de leur précédent record. Les investisseurs sont convaincus que le cycle de hausse des taux directeurs est achevé et que les banques centrales pourraient entamer rapidement une phase d'assouplissement monétaire. Au cours du mois de décembre, le FCP Kogosei Monde a poursuivi l'allègement de son exposition aux actions au profit des supports monétaires et de gestion alternative. Par ailleurs, au sein de la poche actions, plusieurs arbitrages qualitatifs ont été réalisés aboutissant à une diminution de l'Europe et au renforcement des USA, des thématiques et des émergents.

## 4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

---

### 4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

#### 19 juin 2023

Désignation de deux centralisateurs délégués (en charge de la tenue du compte émission et de la centralisation des ordres de souscription/rachat) :

- pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear : CACEIS Bank
- pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé Iznes : IZNES.

#### 1er juillet 2023

Changement de dénomination de la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

#### 29 décembre 2023

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »).
- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

### 4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

**Table 1. Achats**

Titres	En euros
AVIVA INV.MON.C 4D	2 594 612,51
CPR CASH -P-	1 470 495,23
Mul Ly iBT 10Y DD	920 747,73
ICS-I GBP LI-PA	475 046,63

**Table 2. Ventes**

Titres	En euros
AVIVA INV.MON.C 4D	3 210 083,22
CPR CASH -P-	1 586 786,17
RMM TRÉSORERIE C	866 730,57
LYX EUR STX BNKS	622 144,63

### 4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

### 4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
<b>Total</b>	<b>- 0</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	- 0

- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
<b>Total</b>	<b>- 0</b>

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

<b>Revenus et frais opérationnels</b>	<b>Montant en devise du portefeuille</b>
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
<b>Total des revenus</b>	<b>- N/A</b>
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A
- Autres frais	- N/A
<b>Total des frais</b>	<b>- N/A</b>

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

**4.4.1 Instruments financiers dérivés**

Néant.

**4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

**4.5 Risque global**

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

**4.6 Informations sur les risques financiers**

Néant

## 5. Informations réglementaires

---

### 5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

### 5.2 Exercice des droits de vote

#### 5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligataires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

#### 5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

### 5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

*(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.*

*(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.*

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel. L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	28	5,8		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	10	1,6		

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés  
Effectifs en ETP*

## 5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

### Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

### Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

## **5.5 Données SFDR**

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

## 6. Annexes

---

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

**environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 20,16 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers des informations collectées grâce à notre questionnaire propriétaire, au cours de nos échanges avec les sociétés de gestion des fonds sous-jacents et celles disponibles dans MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères :

- Au niveau de la société de gestion :
  - o Pilier Environnemental : politique environnementale au niveau de la société de gestion, politiques d'exclusion relative au secteur du charbon thermique, émissions carbone des portefeuilles, etc.
  - o Pilier Social : gestion des ressources humaines, signataire des UN PRI, politiques d'exclusion relatives aux armes controversées et aux principes fondamentaux, etc.
  - o Pilier Gouvernance : indépendance du board, politique de rémunération, etc.
- Au niveau du fonds : Intégration des critères ESG dans le process de gestion, note ESG du fonds, calcul de l'intensité carbone, labels, etc.

## Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023	30/12/2022
Note ESG (/10)	6,78	7,98
Note E (/10)	6,22	6,3
Note S (/10)	5,01	4,87
Note G (/10)	5,71	5,52
Intensité carbone (tonnes de CO <sub>2</sub> eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	114,22	113,02
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0,17%	0,00%
Exposition aux réserves de charbon (%)	0,30%	0,20%

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

## Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les OPC sous-jacents peuvent intégrer une partie d'investissements durables au regard de l'interprétation de la définition SFDR des sociétés de gestion de ces OPC. Au 29/12/2023, la proportion d'investissement durable du produit financier est de 20,16%.

Nous avons utilisé les données reportées par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 2,28%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Nous avons utilisé une donnée reportée et disponible auprès de MSCI ESG Research.

## Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

La taxonomie européenne établit le principe consistant à ne pas causer de préjudice important à ses objectifs et qui s'accompagne de critères spécifiques. Les données de MSCI ESG Research prennent en compte en partie et selon un principe de best effort ces éléments sous-jacents.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs au respect du principe de ne pas causer de préjudice important dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

## Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La taxonomie européenne repose sur des activités substantiellement contributives sur le plan environnemental dont les incidences négatives sont encadrées par le principe consistant à ne pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie européenne et par les garanties sociales minimales associées.

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs à l'intégration des principales incidences négatives (PAI) dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents. Celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des PAI obligatoires, ou le cas échéant utiliser des proxies ou données qualitatives sur la même thématique.

## Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

La taxonomie européenne respecte des garanties minimales que sont les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies et les conventions de l'Organisation internationale du travail.

Par ailleurs, et au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous intégrons dans notre processus de sélection de fonds, l'analyse de la politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC) mise en œuvre par les sociétés de gestion.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

- o Emetteurs privés :
  - Changement climatique

- o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
- o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
- o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
  - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
  - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
  - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	668,9	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	112,5	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	4 269,1	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	781,4	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	5 050,5	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	75,3	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	12,7	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	480,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	88,0	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	568,8	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	912,3	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,4	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	65,6	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,7	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	2,4	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,8	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	6,4	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	3,1	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,3	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	1,6	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,6	GWH/ MEUR

7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0,7	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	127,3	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	1,2	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,4	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	30,1	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	14,8	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	64,2	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	250,8	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	24,3	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	1,1	%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

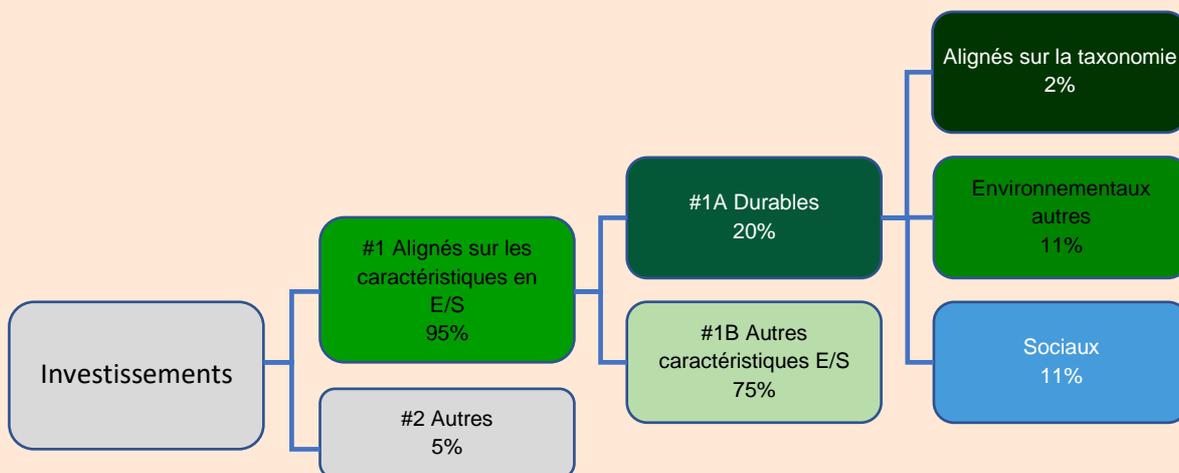
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Ofi Invest Isr Monétaire Ct	Monétaire	6,73 %	Europe
Ishares S&p 500 Eur-h	Actions Etats-Unis	6,54 %	Etats-Unis
Am Us T Bond Long D-etf Dist	Oblig. Etat Monde	6,44 %	Etats-Unis
R-co Conviction Credit Euro IC EUR	Oblig. Corp. Europe	6,43 %	Europe
Muzinich Short Dur H/y-heah	Oblig. Haut Rdt US	6,04 %	Etats-Unis
Exane 2- Pleiade Fnd-seura	LSE Market Neutral	6,01 %	Monde
Jan Hnd Hrzn Euro Co B-i2eur	Oblig. Corp. Europe	5,70 %	Europe
Cpr Cash - P	Monétaire	5,01 %	Europe
RMM Trésorerie C EUR	Monétaire	4,54 %	Autres Zone Euro



# Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

## Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Ils sont calculés sur la base des dernières données reportées disponibles calculées par les sociétés de gestion.

## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Monétaire	16,28 %
Actions Zone Euro	13,75 %
Oblig. Corp. Europe	12,13 %
Oblig. Haut Rdt US	9,19 %
Actions Etats-Unis	7,57 %
LSE Market Neutral	7,02 %
Oblig. Etat Monde	6,44 %
Oblig. Haut Rdt Europe	6,25 %
Actions Pays Emergents	4,50 %
Oblig. Convert. Europe	2,34 %
Actions Europe	2,16 %
Actions Pan Européen	2,04 %
Thém. Immobilier	2,03 %

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Actions Royaume Uni	1,63 %
ED Multi Strategy	1,01 %
Thém. Santé Monde	0,98 %
Actions Asie ex Japon	0,72 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

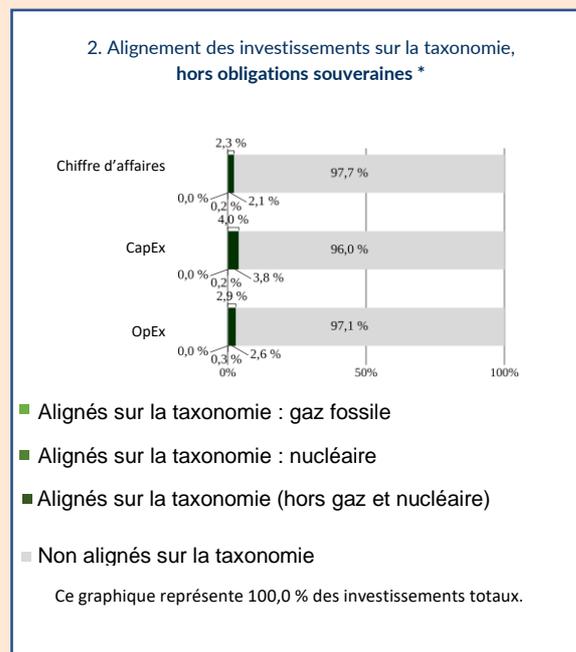
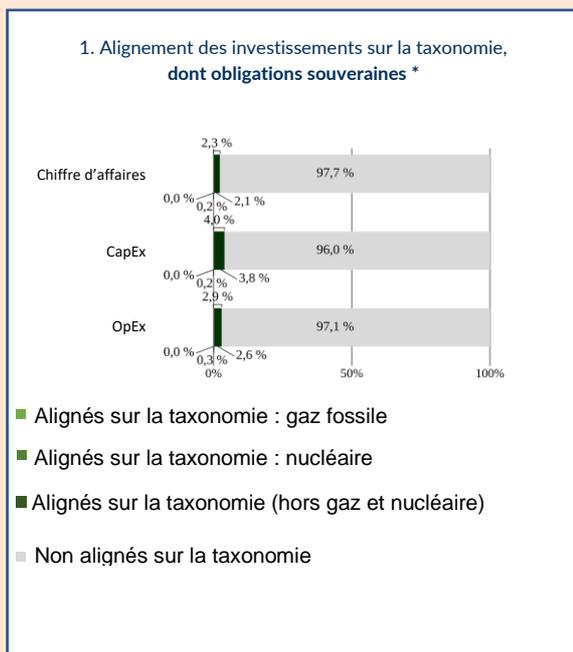
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

## Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,06% et de 0,81% dans des activités habilitantes.

## Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 2,28%.

## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 10,59% de l'actif net.

## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif social est de 11,47% de l'actif net.

## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des OPC qui ne sont pas analysés au regard de critères ESG, ainsi que dans des liquidités. Néanmoins, ils respectent tous le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces OPC en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit .

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'allocation au sein du portefeuille, en lien avec le respect des exigences durables du produit, des expositions sous-jacentes aux listes d'exclusion applicables, et/ou des mises à jour des diligences et des actions d'engagement menées auprès des sociétés de gestion sous-jacentes – et notamment en rapport avec l'intégration des exigences réglementaires SFDR.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



# Kogoseï Monde C EUR

Fonds de Fonds Mixte

 SFDR  
 Article

**8**
**PAYS D'ENREGISTREMENT**  **FR**

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP KOGOSEI Monde a pour objectif de gestion d'obtenir, sur une durée de placement recommandée supérieure à cinq (5) ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 40% MSCI Daily TR Net World USD, dividendes réinvestis (NDDUWI) + 40% JPM GBI EMU, coupons réinvestis (JPMGEMLC) + 20% Ester capitalisé (OISESTR), via la mise en oeuvre d'une gestion de type discrétionnaire.

## ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS CRÉATION


**AU 29/12/2023**

ISIN

**FR0014004412**

Valeur liquidative

**102,13 €**

Actifs sous gestion

**10,44 M€**

## PERFORMANCES CUMULÉES (%)

	1 mois	2023	1 an	3 ans	5 ans	Création
Fonds	2,87	7,70	7,70	-	-	2,13
Indice	3,41	11,11	11,11	-	-	0,57
Ecart Relatif	-0,54	-3,41	-3,41	-	-	1,56

## PERFORMANCES ANNUELLES (%)

	2022
Fonds	-5,61
Indice	-12,10
Ecart Relatif	6,49

## PERFORMANCES ANNUALISÉES (%)

	3 ans	5 ans	Création
Fonds	-	-	0,88
Indice	-	-	0,24
Ecart Relatif	-	-	0,64

## INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité Fonds (%)	5,27	-	-
Volatilité Indice (%)	5,43	-	-
Ratio de Sharpe*	0,86	-	-
Tracking error (%)	4,21	-	-
Ratio d'information	-0,98	-	-
Bêta	0,70	-	-

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Calcul : pas hebdomadaire. Les chiffres cités ont trait aux mois et années écoulés.

\*Remplacement de l'EONIA par l'ESTR comme nouveau taux d'intérêt court terme de référence en zone euro à compter du 01/01/2022.

Source : Rothschild & Co Asset Management. Ce document non-contractuel ne constitue pas une offre de vente ou un conseil en investissement. Il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du fonds. Avant toute souscription merci de prendre connaissance des mentions légales sur la dernière page. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux documents réglementaires (DIC ou prospectus complet) et/ ou contacter votre interlocuteur habituel : Rothschild & Co Asset Management - 29 avenue de Messine - 75008 Paris - France - Tél : (33) 1 40 74 40 74 - Numéro d'agrément AMF n° GP-17000014



# Portefeuille

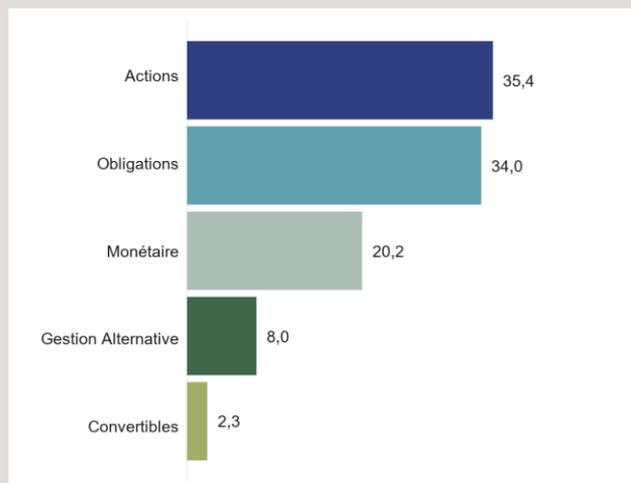
## PRINCIPALES POSITIONS (%)

Libellé	Poids
Nombre total de titres	30
Ofi Invest Isr Monétaire Ct	6,7
Ishares S&p 500 Eur-h	6,5
Am Us T Bond Long D-etf Dist	6,4
R-co Conviction Credit Euro IC EUR	6,4
Muzinich Short Dur H/y-heah	6,0
Exane 2- Pleiade Fnd-seura	6,0
Jan Hnd Hrnz Euro Co B-i2eur	5,7
Cpr Cash - P	5,0
RMM Trésorerie C EUR	4,5
Feder Hrm Gem-f Usd Acc	4,5

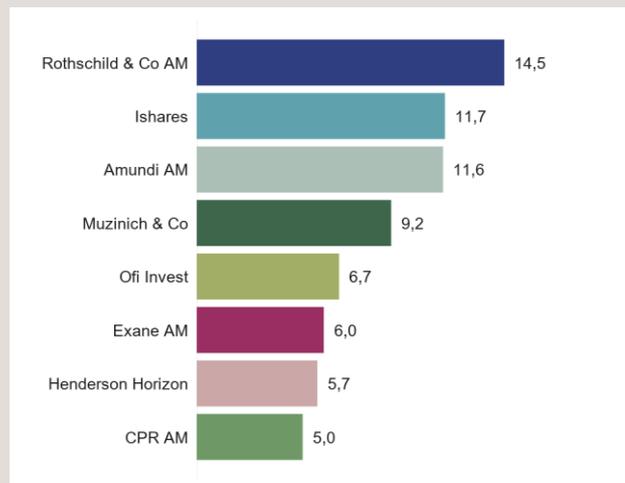
## PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

Achats	Stratégie
Moneta Multi Caps	Actions Zone Euro
Ishares Euro Stoxx Small Cap	Actions Zone Euro
Ishares Stoxxe600 De Eur Dis	Actions Pan Européen
Invesco Russell 2000	Actions Etats-Unis
Helium-helium Performance-s	ED Multi Strategy
Ventes	Stratégie
Moneta Multi Caps-rd	Actions Zone Euro
Amundi Dax Iii-etf Acc	Actions Zone Euro
Am Euro Stoxx Banks-etf Acc	Actions Zone Euro
Amundi Ibox 35 Ucits Etf	Actions Zone Euro
R-co Conviction Equity Value Euro CL EUR	Actions Zone Euro

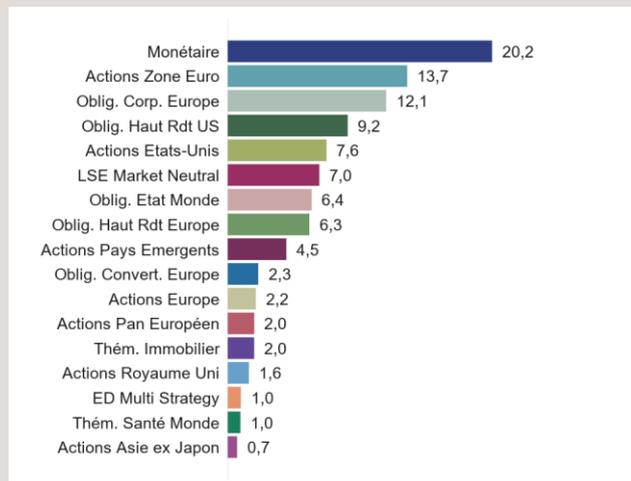
## EXPOSITION PAR CLASSE D'ACTIFS (%)



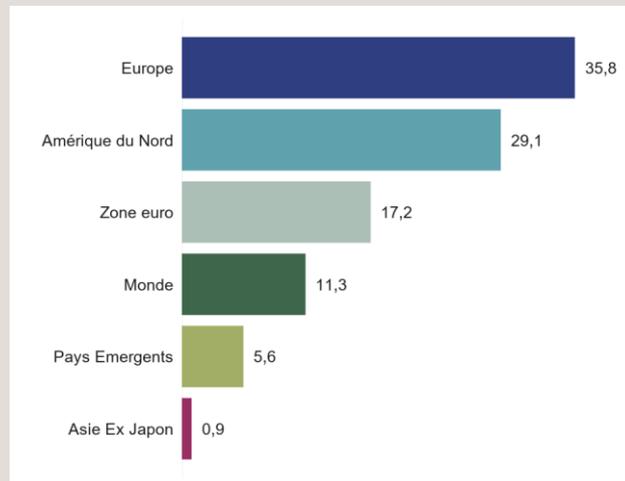
## PRINCIPAUX PROMOTEURS (%)



## RÉPARTITION PAR STRATÉGIE (%)



## EXPOSITION PAR PAYS (%)



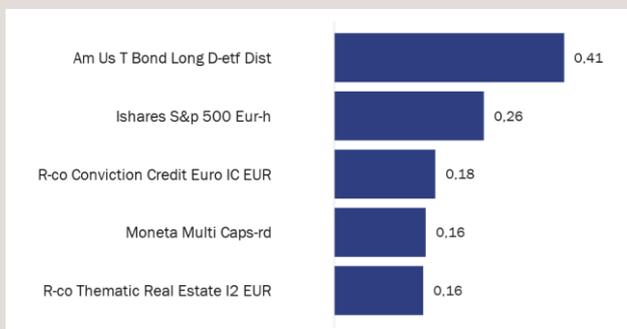
Hors monétaire



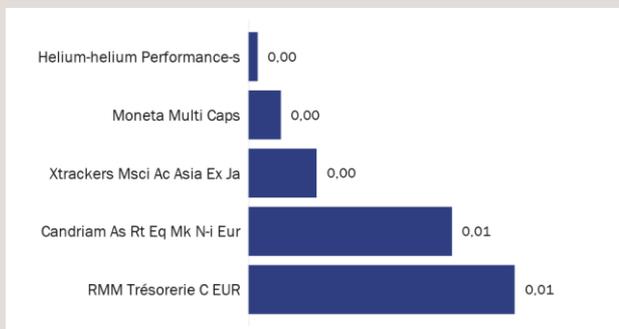
# Analyse des performances

Décembre 2023

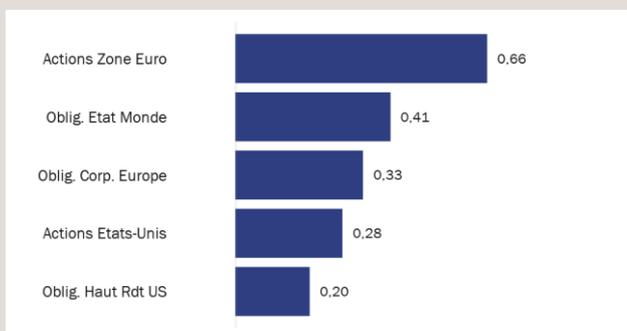
## PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



## DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



## PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR STRATÉGIE (%)



## DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR STRATÉGIE (%)



Source : Rothschild & Co Asset Management

## Commentaire du gérant

L'année boursière s'achève dans un climat euphorique comme l'illustre la hausse de 3,62% en euros du MSCI World Net TR en décembre qui propulse les actions mondiales à un nouveau record. Les investisseurs sont convaincus que la décélération de l'inflation des deux côtés de l'atlantique sonne la fin du resserrement monétaire le plus violent depuis 40 ans, mais surtout, ouvre la porte à de futures baisses de taux qui pourraient notamment débiter dès le printemps prochain aux USA, Mr Powell ayant déclaré que les taux directeurs étaient « probablement à leur sommet ou à proximité ». Alors que les nouvelles projections (« dots ») des membres de la Fed anticipent désormais 3 à 4 réductions de taux l'année prochaine, les traders envisagent 6 pour un total de 160 bp. Sans surprise, la BCE a encore opté pour une pause ce mois-ci grâce à un taux d'inflation ralentissant à 2,4% en novembre en variation annuelle, plus bas depuis août 2021, et des projections actualisées intégrant une inflation en recul par rapport aux précédentes prévisions. Mme Lagarde a en revanche douché tout espoir de baisses de taux en 2024 en indiquant d'une part que ce sujet n'avait pas été du tout discuté lors du dernier comité monétaire, et que d'autre part les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu. Malgré cette prudence affichée, les investisseurs restent convaincus que la BCE ne pourra pas rester passive face à la dégradation conjoncturelle, le PIB de la zone euro étant dorénavant attendu en hausse de seulement 0,8% en 2024 contre +1% prévu en septembre dernier, et misent par conséquent sur 5 baisses de taux de 25 bp l'année prochaine. En décembre, les actions américaines gagnent encore 2,90% (S&P 500 TR en €), grâce aux valeurs technologiques qui signent leur meilleure année depuis 1999 (Nasdaq 100), dont les « Magnificent Seven » (Alphabet, Tesla, Meta, Nvidia, Apple, Amazon et Microsoft) qui rebondissent de près de 107% cette année après -45,45% en 2022 (Bloomberg Magnificent Seven Index en US\$). Le soulagement des investisseurs face au biais plus accommodant des banques centrales a permis à la volatilité des actions américaines de revenir à ses plus bas niveaux depuis la pandémie à 12% environ (indice VIX). Les actions de la zone euro montent encore de 3,24% ce mois-ci et terminent l'année sur un gain de 18,55% (Euro Stoxx TR), dopées notamment par les marchés du sud (Espagne-Ibex +22,76% et Italie-FTSEMIB +28,03%). Malgré les nouveaux records atteints par les bourses indienne et brésilienne, les marchés émergents limitent leur hausse à 6,11% en 2023 (MSCI Emerging Markets TR en €), plombés par les actions chinoises qui enchaînent leur troisième année d'affilée dans le rouge à cause de la persistance de la crise immobilière et d'une reprise économique post-covid en-deçà des attentes. Les marchés obligataires ont poursuivi en décembre leur rebond grâce au ralentissement de l'inflation et à la perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine qui ont permis aux taux à 10 ans américain de se détendre de 111 bp depuis le 19 octobre 2023 quand les rendements culminaient à leur plus haut depuis 2007 à 5%. Après des pertes historiques de 18,44% en 2022, les obligations souveraines de la zone euro ont repris 7,15% (iBoxx Eur Eurozone Sovereign) cette année, meilleure performance annuelle depuis 2014 et qui a été totalement réalisée au cours des trois derniers mois de 2023. Au cours du mois de décembre, le FCP Kogosei Monde a poursuivi l'allègement de son exposition aux actions au profit des supports monétaires et de gestion alternative. Par ailleurs, au sein de la poche actions, plusieurs arbitrages qualitatifs ont été réalisés aboutissant à une diminution de l'Europe et au renforcement des USA, des thématiques et des émergents.



# Caractéristiques

## Juridiques

Forme Juridique	FCP
Domicile	France
Classification AMF	-
Devise Part / Fonds	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Date de création	05/08/2021
Date 1ère VL	05/08/2021
Horizon de placement conseillé	5 ans
Indice de référence	40% J.P. Morgan GBI JPM EMU - ALL MATURITIES Total Return EUR, 40% MSCI World NTR, 20% ESTR OIS Capi

## Acteurs

Société de gestion	Rothschild & Co Asset Management
Dépositaire	Caceis Bank
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Gérant(s)	Stéphane KERMOAL (DE) / Mathieu SIX

# Glossaire

## Intensité carbone

L'intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

## Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

## Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10).

## Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

## Échelle de risque

A risque plus faible A risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur : Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

## Frais

Commission souscription / rachat (max.)	1% / Néant
Frais de gestion	1,70% TTC maximum de l'actif net
Frais courants ex-post	2,14%
Commission de surperformance	10% au-dessus de l'indice de référence

## Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

## Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires

Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires

Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



# Rapport de gestion | ESG

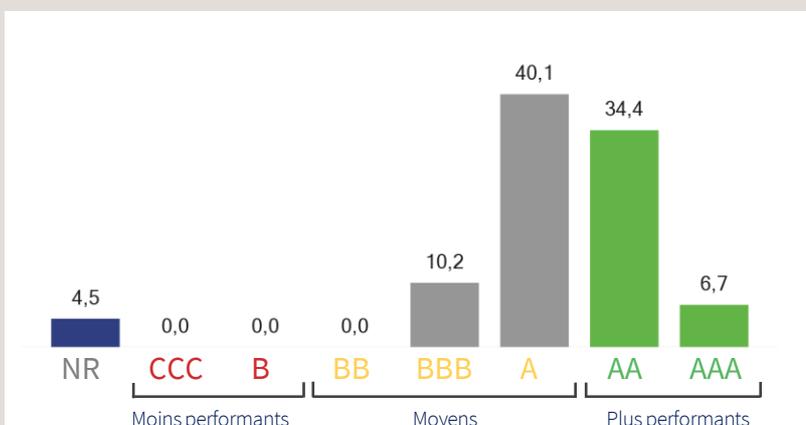
## NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	6,78	A
Indice de référence	6,79	A
<b>Taux de couverture</b>		<b>96,0%</b>
Nombre de fonds détenus		30
Nombre de fonds notés		29

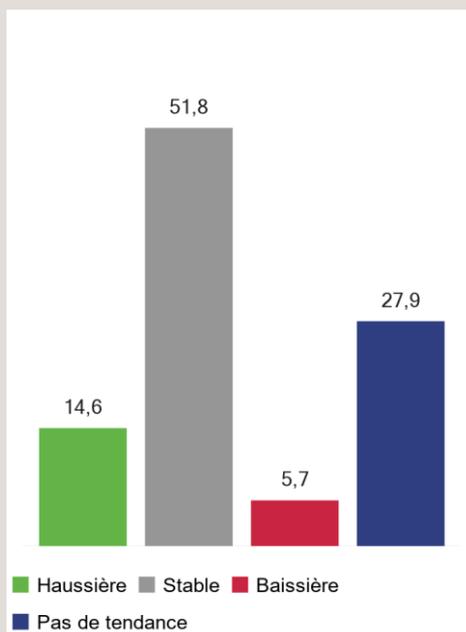
## COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	6,22	5,01	5,71
Indice de référence	5,87	5,63	6,31

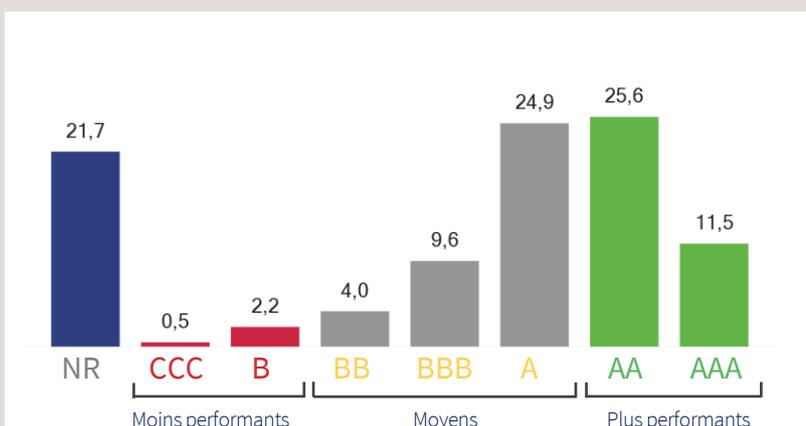
## DISTRIBUTION DES NOTES ESG DES FONDS (%)



## TENDANCE DES NOTES ESG SOUS-JACENTES (%)



## DISTRIBUTION DES NOTES ESG SOUS-JACENTES (%)



## MEILLEURES NOTES ESG

Fonds	Note / 10	Poids en portefeuille	Couverture ESG
Ofi Invest Isr Monétaire Ct	9,37	6,7%	89,1%
Lyxor Eurstx600 Auto&parts	8,38	1,3%	100,0%
Cpr Cash - P	8,11	5,0%	96,5%

## MOINS BONNES NOTES ESG

Fonds	Note / 10	Poids en portefeuille	Couverture ESG
Muzinich Short Dur H/y-heah	5,13	6,0%	76,1%
Invesco Russell 2000	5,26	1,0%	95,3%
Nb Hi Yld Bnd-eur I Acc	5,38	3,2%	69,5%

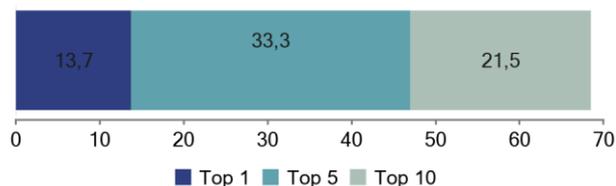


# Rapport de gestion | Profil Environnemental

## INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2)

	tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires
Fonds	114,22
Indice de référence	121,08
Ecart Relatif	-6,86
Taux de couverture	89,6%

## CONTRIBUTION À L'INTENSITÉ CARBONE (%)



## PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Fonds	Intensité carbone (tCO2/M\$ CA)	Poids rebasé couverture intensité carbone	Intensité carbone pondérée	Couverture données carbone
Muzinich Short Dur H/y-heah	242,67	6,5%	15,68	77,8%
Nb Hi Yld Bnd-eur I Acc	423,19	2,9%	12,18	66,4%
Ishares S&p 500 Eur-h	113,01	8,8%	9,94	97,9%
R-co Conviction Credit Euro IC EUR	123,34	7,7%	9,49	87,0%
Ofi Invest Isr Monetaire Ct	76,99	8,3%	6,38	89,6%

## FOCUS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### RÉSERVES DE COMBUSTIBLES FOSSILES

3,1%

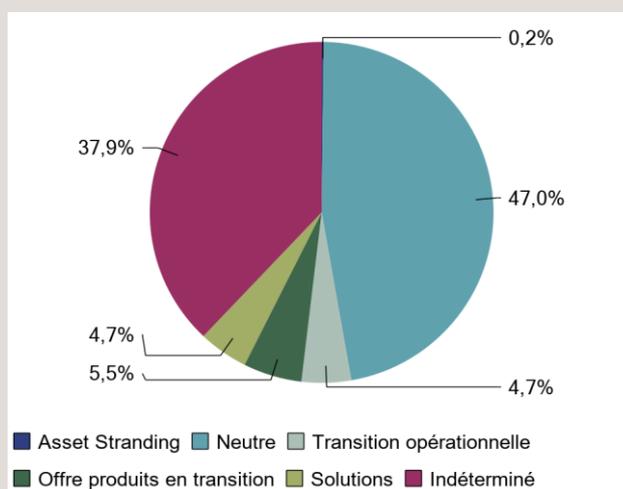
du portefeuille est exposé aux réserves de combustibles fossiles au travers des sociétés présentes dans chacun des fonds du portefeuille

### RÉSERVES CHARBON

0,3%

du portefeuille est exposé aux réserves de charbon au travers des sociétés présentes dans chacun des fonds du portefeuille

### RÉPARTITION PAR CATÉGORIE "TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE"





# Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [am.eu.rothschildandco.com](http://am.eu.rothschildandco.com)

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

## Vos contacts commerciaux

### Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : [AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com](mailto:AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com)

### Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : [AMEUDistribution@rothschildandco.com](mailto:AMEUDistribution@rothschildandco.com)

### International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : [clientserviceteam@rothschildandco.com](mailto:clientserviceteam@rothschildandco.com)





**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Composition de l'actif au 29 décembre 2023**

**KOGOSEI MONDE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
Rothschild & Co Asset Management  
29, avenue de Messine  
75008 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement KOGOSEI MONDE, et en application des dispositions de l'article L.214-17 du Code monétaire et financier et de l'article 411-125 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre la présente attestation dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.03.29 18:10:02 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex*  
*T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
iShares STOXX Europe 600 UCITS ETF (DE)	EUR	4 501	212 807,28	2,03
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>212 807,28</b>	<b>2,03</b>
<b>FRANCE</b>				
ALLIANZ EURO HIGH YIELD I FCP 3DEC	EUR	129	324 901,98	3,12
AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	EUR	307	702 207,24	6,73
BSO Bio Santé	EUR	93	102 166,08	0,98
CPR CASH P	EUR	23	523 201,93	5,01
MONETA MULTI CAPS C	EUR	1 084	399 746,68	3,83
MULTI UNIT FRANCE SICAV LYXOR-CAC 40 DR ETF UCITS Dist	EUR	2 130	157 755,04	1,51
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	EUR	468	670 901,40	6,42
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	EUR	674	158 956,16	1,52
R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	EUR	1 569	211 893,45	2,03
RMM TRÉSORERIE C EUR	EUR	467	473 561,35	4,54
SYCOMORE FRANCECAP I	EUR	272	187 701,76	1,80
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 912 993,07</b>	<b>37,49</b>
<b>IRLANDE</b>				
EURO DISCRETIONARY UNTIS	EUR	1 275	327 917,25	3,14
HERMES GL EMER MKT-F USD ACC	USD	171 960	469 225,15	4,49
ISHARES DJ EUROSTOXX SMALLCAP FUND	EUR	8 434	371 420,71	3,56
ISHARES FTSE 250	GBP	8 031	169 821,39	1,63
iShares S&P 500 EUR Hedged UCITS ETF (Acc)	EUR	6 788	682 178,39	6,54
MUZINICH SHORT DUR H/Y-HEURAH	EUR	5 522	630 667,62	6,04
NEUB BERM HY =IN	EUR	18 516	328 844,16	3,15
RUSSELL 2000 SOURCE ETF	USD	1 164	108 119,59	1,04
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>3 088 194,26</b>	<b>29,59</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
CANDRIAM AS RT EQ MK N-I EUR	EUR	61	105 894,78	1,02
EXANE FUNDS 2 SICAV EXANE PLEIADE FUND S EUR CAP	EUR	53	626 951,31	6,00
G FUND EUROPEAN CONV BD CAP EUR IC	EUR	157	244 535,35	2,34
HELIUM PERFORMANCE -S- CAP	EUR	70	105 418,67	1,01
HENDERSON HORIZON EURO CORPORATE I2	EUR	3 714	595 354,20	5,71
Lyxor EURO STOXX Banks UCITS ETF P Acc	EUR	1 234	159 201,43	1,52
LYXOR EURSTX600 AUTO&PARTS	EUR	1 514	131 969,63	1,27
LYXOR EURSTX600 HEALTHCARE	EUR	687	93 308,07	0,89
MULTI UNITS LUX LYXOR IBOXX USD TREASURIES 10Y ETF D	USD	6 722	671 841,09	6,44
Xtrackers MSCI AC Asia ex Japan Swap UCITS ETF 1C	USD	1 947	75 514,35	0,72
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 809 988,88</b>	<b>26,92</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>10 023 983,49</b>	<b>96,03</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>10 023 983,49</b>	<b>96,03</b>
<b>Créances</b>			<b>20 667,46</b>	<b>0,20</b>
<b>Dettes</b>			<b>-348 345,89</b>	<b>-3,34</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>741 627,41</b>	<b>7,11</b>
<b>Actif net</b>			<b>10 437 932,47</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts KOGOSEI MONDE C EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>102 201,6921</b>	<b>102,13</b>
----------------------------------	------------	---------------------	---------------



**KOGOSEI MONDE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**KOGOSEI MONDE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
Rothschild & Co Asset Management  
29, avenue de Messine  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement KOGOSEI MONDE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



**KOGOSEI MONDE**

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



KOGOSEI MONDE

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.03.29 18:10:09 +0100



## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>10 023 983,49</b>	<b>7 457 092,17</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>10 023 983,49</b>	<b>7 457 092,17</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 023 983,49	7 457 092,17
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>20 667,46</b>	<b>12 464,69</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	20 667,46	12 464,69
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>741 627,41</b>	<b>683 573,78</b>
Liquidités	741 627,41	683 573,78
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>10 786 278,36</b>	<b>8 153 130,64</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	10 293 050,07	8 292 087,42
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	278 992,13	-81 704,14
Résultat de l'exercice (a,b)	-134 109,73	-178 918,93
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>10 437 932,47</b>	<b>8 031 464,35</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>348 345,89</b>	<b>121 666,29</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	348 345,89	121 666,29
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10 786 278,36</b>	<b>8 153 130,64</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 469,05	1 247,28
Produits sur actions et valeurs assimilées	15 868,41	6 683,92
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	19 225,27	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>40 562,73</b>	<b>7 931,20</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 218,46	705,56
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 218,46</b>	<b>705,56</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>39 344,27</b>	<b>7 225,64</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	158 644,50	180 018,47
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-119 300,23</b>	<b>-172 792,83</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-14 809,50	-6 126,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-134 109,73</b>	<b>-178 918,93</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR00140044I2 - Part KOGOSEI MONDE C EUR : Taux de frais maximum de 1,70% maximum

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Commission de surperformance (\*\*):

Le fonds utilise un modèle de commission de surperformance fondé sur un indicateur de référence.

Il veille à ce que toute sous-performance (sur une durée maximale de cinq ans) du fonds par rapport à celle d'un fonds de référence réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence [40% MSCI Daily TR Net World USD, dividendes réinvestis (NDDUWI) + 40% JPM GBI EMU, coupons réinvestis (JPMGEMLC) + 20% Ester capitalisé (OISESTR)] et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le fonds soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Pour ce faire, la commission de surperformance est calculée avec un historique maximum de cinq ans en comparant l'évolution de l'actif de l'OPC (coupons réinvestis et hors frais de gestion variables) à l'actif d'un Fonds de référence :

- dont la valeur de départ est celle de l'actif de l'OPC :
  - (i) à la date de clôture de l'exercice le plus récent ayant donné lieu au prélèvement d'une surperformance sur les cinq derniers exercices si des frais de surperformance ont été prélevés sur un de ces exercices,
  - (ii) ou à défaut, à la date d'ouverture de l'exercice le plus ancien des quatre derniers exercices dont la sous-performance n'a pas été compensée ou la clôture de l'exercice précédent si aucune sous-performance n'est à compenser lors des quatre derniers exercices,
  - (iii) ou à défaut la date de lancement de l'OPC;
- et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'indicateur de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPC.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif de l'OPC (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du Fonds de référence avec la valeur de départ ci-dessus, alors une commission de surperformance, égale à 10% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif de l'OPC et le Fonds de référence, est prélevée.

Une commission de surperformance pourra être prélevée lorsque l'OPC a dépassé l'indicateur de référence mais qu'il a enregistré une performance négative au cours de l'exercice.

Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice.

Une reprise de provision sera comptabilisée chaque fois que l'écart entre les deux actifs diminue. En cas de sous-performance (actif de l'OPC inférieur à l'actif du fonds de référence) les provisions seront reprises jusqu'à extinction de la dotation globale, hors frais de gestion variables acquis.

Les provisions existantes en fin d'exercice et la quote-part de la commission provenant des rachats d'actions durant l'exercice seront versées à la société de gestion.

Les commissions de surperformance étant calculées en fonction de la performance de chaque part par rapport à celle de l'indicateur de référence, les porteurs du FCP sont invités à consulter les performances passées de chaque catégorie de parts par rapport à l'indicateur de référence, présentées sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [am.eu.rothschildandco.com](http://am.eu.rothschildandco.com)

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts KOGOSEI MONDE C EUR	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>8 031 464,35</b>	<b>7 920 484,67</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 813 341,52	3 729 014,92
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 118 088,47	-3 158 158,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	322 736,61	86 224,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-50 808,97	-182 882,83
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-3 217,58	-2 641,00
Différences de change	-31 027,75	-1 537,05
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	592 882,99	-186 197,51
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>444 697,67</i>	<i>-148 185,32</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>148 185,32</i>	<i>-38 012,19</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-119 300,23	-172 792,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>10 437 932,47</b>	<b>8 031 464,35</b>

(\*) 30/12/2022 : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique : -50,00 €.

(\*\*) 29/12/2023 : Frais de constitution : -50,00 €.

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	741 627,41	7,11
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	741 627,41	7,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 324 700,18	12,69	0,00	0,00	169 821,39	1,63	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	18 797,27	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 769,87	0,03	590 917,83	5,66	1 898,45	0,02	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	1 272,09
	Rétrocession de frais de gestion	598,10
	Coupons et dividendes en espèces	18 797,27
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>20 667,46</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	105 367,22
	Rachats à payer	198 310,67
	Frais de gestion fixe	44 422,07
	Frais de gestion variable	245,93
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>348 345,89</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-327 678,43</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	38 922,9554	3 813 341,52
Parts rachetées durant l'exercice	-21 411,0541	-2 118 088,47
Solde net des souscriptions/rachats	17 511,9013	1 695 253,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	102 201,6921	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	159 628,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	245,93
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	1 230,12

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 515 312,36
	FR0010807123	R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	670 901,40
	FR0013294006	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	158 956,16
	FR0011885789	R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	211 893,45
	FR0013127222	RMM TRÉSORERIE C EUR	473 561,35
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>1 515 312,36</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-134 109,73	-178 918,93
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-134 109,73</b>	<b>-178 918,93</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-134 109,73	-178 918,93
<b>Total</b>	<b>-134 109,73</b>	<b>-178 918,93</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	278 992,13	-81 704,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>278 992,13</b>	<b>-81 704,14</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	278 992,13	-81 704,14
<b>Total</b>	<b>278 992,13</b>	<b>-81 704,14</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	7 920 484,67	8 031 464,35	10 437 932,47
Nombre de titres	78 836,3789	84 689,7908	102 201,6921
Valeur liquidative unitaire	100,47	94,83	102,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,03	-0,96	2,72
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,66	-2,11	-1,31

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
iShares STOXX Europe 600 UCITS ETF (DE)	EUR	4 501	212 807,28	2,03
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>212 807,28</b>	<b>2,03</b>
<b>FRANCE</b>				
ALLIANZ EURO HIGH YIELD I FCP 3DEC	EUR	129	324 901,98	3,12
AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	EUR	307	702 207,24	6,73
BSO Bio Santé	EUR	93	102 166,08	0,98
CPR CASH P	EUR	23	523 201,93	5,01
MONETA MULTI CAPS C	EUR	1 084	399 746,68	3,83
MULTI UNIT FRANCE SICAV LYXOR-CAC 40 DR ETF UCITS Dist	EUR	2 130	157 755,04	1,51
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	EUR	468	670 901,40	6,42
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	EUR	674	158 956,16	1,52
R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	EUR	1 569	211 893,45	2,03
RMM TRÉSORERIE C EUR	EUR	467	473 561,35	4,54
SYCOMORE FRANCECAP I	EUR	272	187 701,76	1,80
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 912 993,07</b>	<b>37,49</b>
<b>IRLANDE</b>				
EURO DISCRETIONARY UNTIS	EUR	1 275	327 917,25	3,14
HERMES GL EMER MKT-F USD ACC	USD	171 960	469 225,15	4,49
ISHARES DJ EUROSTOXX SMALLCAP FUND	EUR	8 434	371 420,71	3,56
ISHARES FTSE 250	GBP	8 031	169 821,39	1,63
iShares S&P 500 EUR Hedged UCITS ETF (Acc)	EUR	6 788	682 178,39	6,54
MUZINICH SHORT DUR H/Y-HEURAH	EUR	5 522	630 667,62	6,04
NEUB BERM HY =IN	EUR	18 516	328 844,16	3,15
RUSSELL 2000 SOURCE ETF	USD	1 164	108 119,59	1,04
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>3 088 194,26</b>	<b>29,59</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
CANDRIAM AS RT EQ MK N-I EUR	EUR	61	105 894,78	1,02
EXANE FUNDS 2 SICAV EXANE PLEIADE FUND S EUR CAP	EUR	53	626 951,31	6,00
G FUND EUROPEAN CONV BD CAP EUR IC	EUR	157	244 535,35	2,34
HELIUM PERFORMANCE -S- CAP	EUR	70	105 418,67	1,01
HENDERSON HORIZON EURO CORPORATE I2	EUR	3 714	595 354,20	5,71
Lyxor EURO STOXX Banks UCITS ETF P Acc	EUR	1 234	159 201,43	1,52
LYXOR EURSTX600 AUTO&PARTS	EUR	1 514	131 969,63	1,27
LYXOR EURSTX600 HEALTHCARE	EUR	687	93 308,07	0,89
MULTI UNITS LUX LYXOR IBOXX USD TREASURIES 10Y ETF D	USD	6 722	671 841,09	6,44
Xtrackers MSCI AC Asia ex Japan Swap UCITS ETF 1C	USD	1 947	75 514,35	0,72
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 809 988,88</b>	<b>26,92</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>10 023 983,49</b>	<b>96,03</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>10 023 983,49</b>	<b>96,03</b>
<b>Créances</b>			<b>20 667,46</b>	<b>0,20</b>
<b>Dettes</b>			<b>-348 345,89</b>	<b>-3,34</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>741 627,41</b>	<b>7,11</b>
<b>Actif net</b>			<b>10 437 932,47</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts KOGOSEI MONDE C EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>102 201,6921</b>	<b>102,13</b>
----------------------------------	------------	---------------------	---------------